

 ACCUEIL AU CANADA

Pour obtenir des renseignements additionnels, s'adresser à :

Chef
Politique financière ministérielle, formation et rapports
SMSC – Pearson D1
Tél. : 992-8158
Télec. : 995-5933

Chef
Comptes de fournisseurs – Administration centrale
SMFS – Pearson D1
Tél. : 992-5340
Télec. : 995-0725

Les fonctionnaires peuvent pratiquer l'accueil de façon cohérente, appropriée et dans des limites économiques précises lorsque cela facilite le bon déroulement des affaires au sein de l'administration fédérale ou lorsque la courtoisie l'exige. Cette politique s'applique à l'accueil pratiqué dans le cadre de programmes ministériels et au nom du Ministère au Canada. Toutes les activités d'accueil doivent être approuvées au préalable.

La politique du MAECI a été élaborée conformément à la politique du Conseil du Trésor et elle fait présentement l'objet d'une révision. La politique en vigueur n'est disponible pour l'instant que sur support papier; elle est intégrée au chapitre 8 du manuel de Gestion financière. La politique révisée sera disponible à l'automne 1999 sur le site Intranet du MAECI sous Documents de référence – Gestion financière ou sur Intranet à la page d'accueil de SMD/Finance/Services financiers. Elle fournit des indications sur :

1. les différentes formes d'accueil;
2. les endroits où peuvent se dérouler des événements liés à l'accueil;
3. les différents types de dépenses de représentation;
4. les indemnités maximales accordées par personne pour les repas;
5. l'accueil envers les employés du gouvernement par rapport aux autres bénéficiaires;
6. le conjoint;
7. le niveau d'autorisation requis **avant** la tenue des événements;
8. le processus d'approbation;
9. le processus de traitement des paiements et les documents d'appui nécessaires.

On trouvera la politique sur l'accueil du Conseil du Trésor à l'adresse Internet suivante :
http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/hrpubs/TBM_113/HOSP_e.html

L'accueil officiel hors du Canada **est exclu** de cette section mais on peut en consulter le détail dans le *chapitre 9 du Manuel du protocole* sur le site Intranet – Sites des directions – page d'accueil de SMD – Finance.